

### 5.2.3 - Patrimoine bâti remarquable - Ville de Bagneux

- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du Conseil de Territoire en date du 11/12/2024
- Mise à jour n°1 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Vallée Sud-Grand Paris daté du 30/04/2025

**Modification  
simplifiée n°1**

Version approuvée en Conseil de Territoire du  
10 décembre 2025



**Vallée Sud**  
Grand Paris

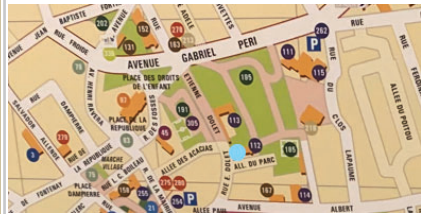
valleesud.fr

Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-1

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 4 rue Etienne Dolet

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AB160

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Anciens Bains Douches

### PRESCRIPTIONS:

Obligation de maintenir et/ou restituer les formes et les matériaux des toitures, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit, y compris pour les éléments technique (gouttière).

Obligation de maintenir et/ou restituer le dessin des menuiseries d'origine, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit.

Devantures commerciales: le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes de charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

## Prescriptions

Obligation de maintenir l'ordonnancement de la façade d'origine (dispositions et dimensions des percements notamment).  
Obligation de protéger les épidermes: nature, qualité, calepinage, appareillage, polychromie, nature des enduits originels. Les interventions devront respecter la qualité et la nature des épidermes d'origine. Le PVC est interdit en vêture (ex bardage PVC).

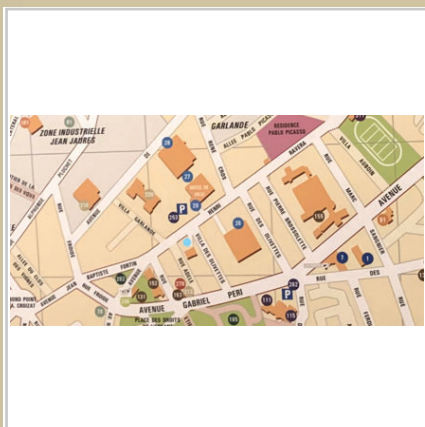
Obligation de maintenir ou de restituer les volets, en cohérence avec le style et l'architecture de la construction. L'usage du PVC est interdit. Les volets roulants sont interdits, excepté lorsqu'il s'agit des dispositifs d'occultation d'origine.  
Obligation de maintenir et/ou restituer les serrureries dans les règles de l'art. Elles pourront être adaptées aux normes de sécurité en vigueur.  
Obligation de maintenir et/ou restituer les modénatures.  
Obligation de maintenir l'écrin lorsqu'il existe: parc, jardin, clôtures, arbres et massifs d'arbres, traitement des sols.  
Des évolutions pourront être autorisées dans le cadre d'un projet global respectueux du site.

## Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-2

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

### Plan de situation



## Identification

Adresse : 44 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
1169

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



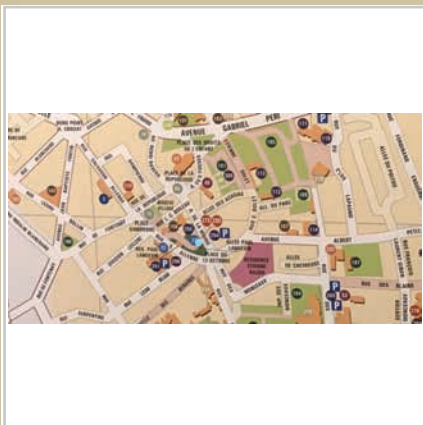
## Description

Le pavillon Denèvre

## Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé.

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 1 rue de la Mairie

Commune : Bagnex

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AB90

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Ancienne Mairie

## Prescriptions

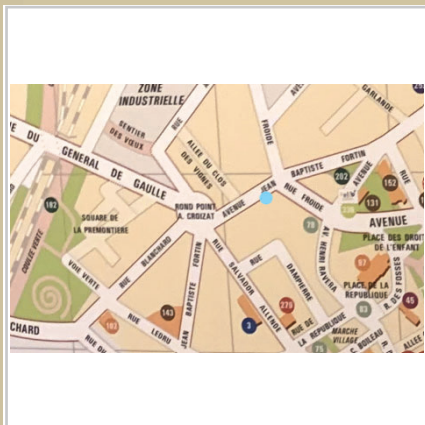
L'édifice ne pourra pas être surélevé

Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-4

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 5-7 et 7bis avenue Jean Baptiste Forti

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AC154

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Immeuble

## Prescriptions

L'édifice ne pourra pas être surélevé.  
Toute intervention sur la terrasse devra permettre un retour à l'état d'origine (réversibilité), par exemple dans le cas d'une création de véranda.

En cas d'évolution liée à la sécurité, les dispositifs proposés devront être en cohérence et en harmonie avec le style d'origine. Ils ne pourront masqués l'architecture d'origine.

En cas de changement des menuiseries, celles-ci devront être identiques aux menuiseries d'origine (dessin, matériaux, couleurs).

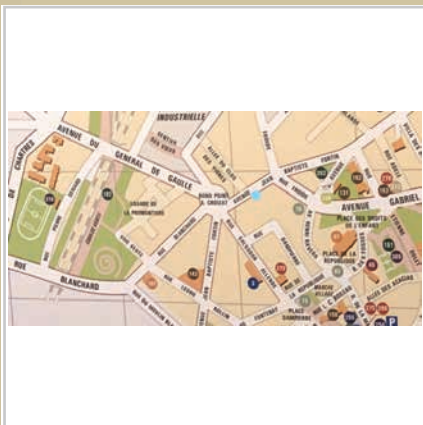
Les menuiseries devront être traitées de façon strictement identique.

## Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-5

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

### Plan de situation



### Identification

Adresse : 9 avenue Jean Baptiste Fortin

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AC177

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



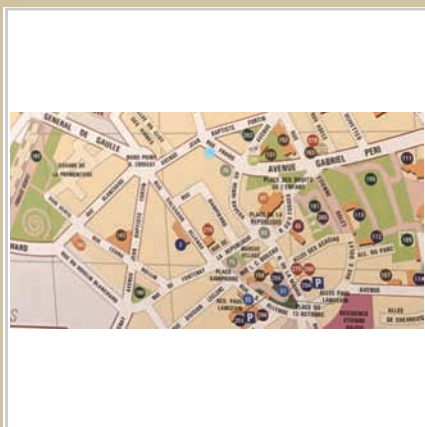
### Description

Immeuble

### Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 1bis rue Froide

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AC401

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Immeuble

## Prescriptions

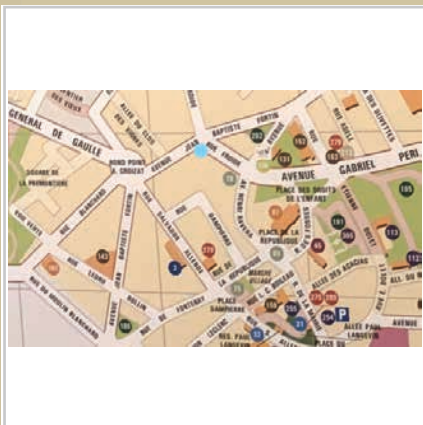
L'édifice ne pourra être surélevé

Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-7

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 3 rue Froide

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AC160

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Immeuble

## Prescriptions

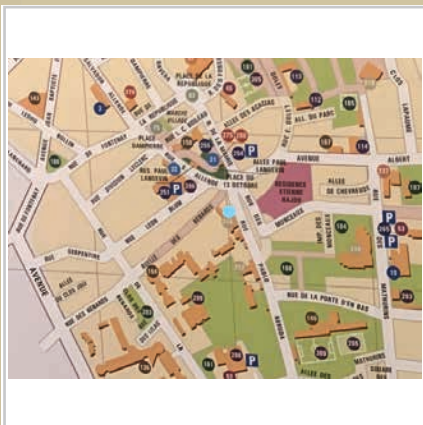
L'édifice ne pourra être surélevé

## Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-8

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

### Plan de situation



### Identification

Adresse : 2 rue Pablo Neruda

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AD146

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



### Description

Centre Jean Caurant

### Prescriptions

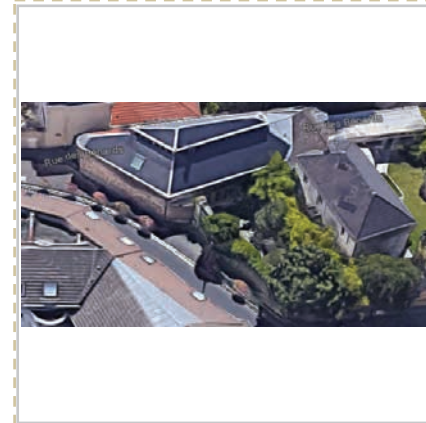
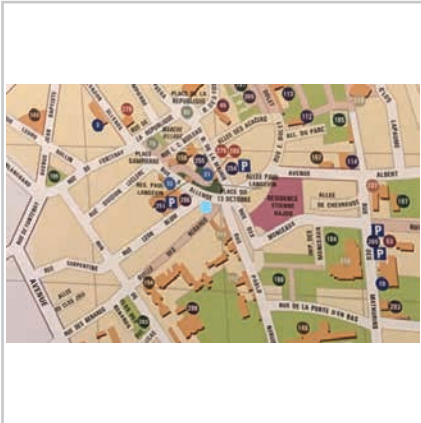
L'édifice ne pourra être surélevé

Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-9

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : Angle rue Salvador Allende - ruelle de

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AD145

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Ancien séchoir

## Prescriptions

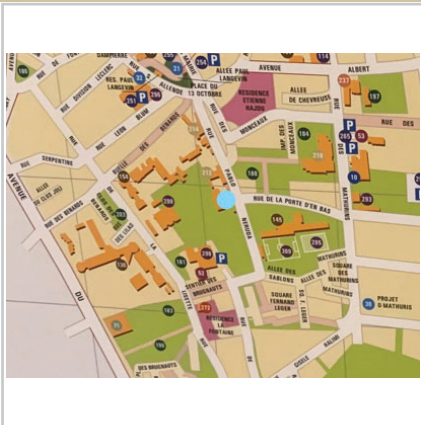
Les façades et les toitures devront être conservées en l'état actuel

Rang 1

## Bâti remarquable n° 92007-10

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 6 rue Pablo Neruda

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AE158

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Propriété<br>publique | Propriété<br>privée |
|-----------------------|---------------------|



|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Propriété<br>publique | Propriété<br>privée |
|-----------------------|---------------------|



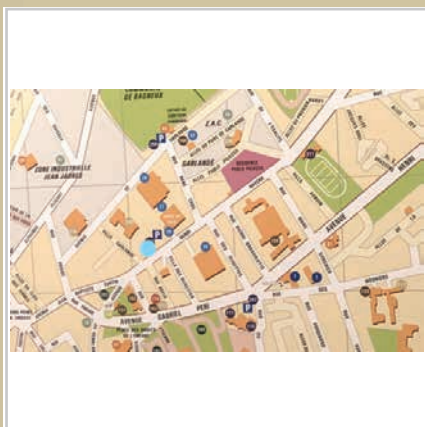
## Description

Domaine de l'Archevêché (Foyer d'accueil médicalisé Jacques Descamps)

## Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 49 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
F55

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Villa

## Prescriptions

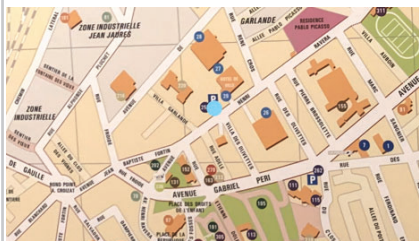
L'édifice ne pourra être surélevé

## Rang 1

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

# Plan de situation



## Identification

Adresse : 53 avenue Henri Ravera

Commune : Bagnaux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
H64  
Inscrit :

Classé :  
N° base Mérimée :

| Propriété publique       | Propriété privée                    |
|--------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

100

### Description

## Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé

## Rang 1

## Bâti remarquable n° 92007-13

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : Voie des Suisses

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Propriété<br>publique | Propriété<br>privée |
|-----------------------|---------------------|



|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Propriété<br>publique | Propriété<br>privée |
|-----------------------|---------------------|



#### Description

Pont routier dit Pont des Suisses

## Prescriptions

La structure de l'ouvrage devra être maintenue telle qu'elle a été conçue à l'origine.

En cas d'évolution, les éléments rapportés ne devront pas masquer la structure.

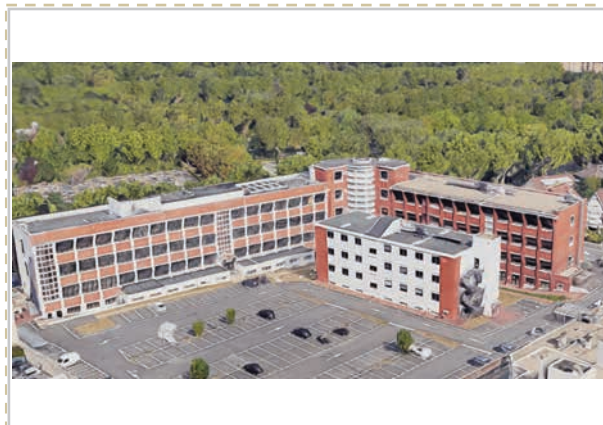
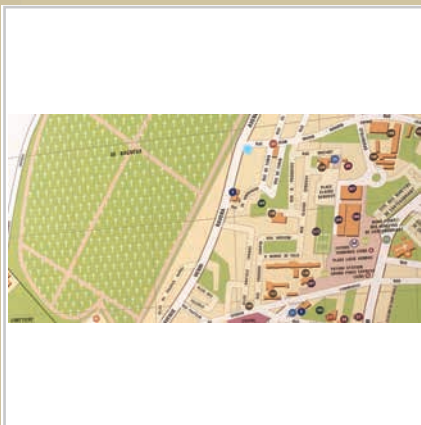
Cependant, des dispositifs légers, comme une passerelle, pourront être réalisés en extension du tablier, afin de permettre l'aménagement de circulations douces, dans le respect du mode constructif du pont.

## Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-14

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

### Plan de situation



### Identification

Adresse : 196 avenue Henri Ravera

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
N18

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



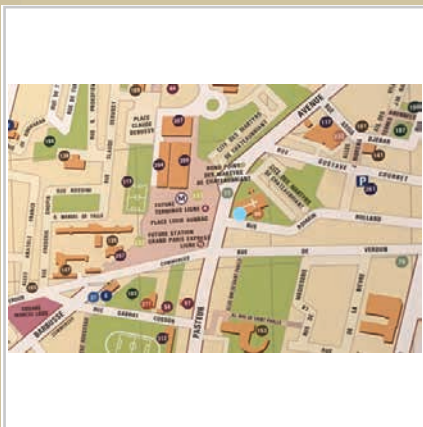
### Description

Centre national d'études des télécommunications

### Prescriptions

Les menuiseries devront être traitées de façon strictement identique (dessin, matériaux, couleurs).

## Plan de situation



## Identification

Adresse : Avenue Louis Pasteur

Commune : Bagneux

Parcelle(s)  
cadastrale(s) :  
S120

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publiquePropriété  
privée

## Description

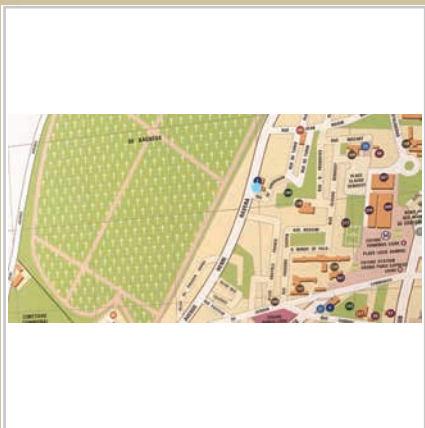
Eglise Sainte Monique

## Prescriptions

L'édifice ne pourra faire l'objet d'extension ou de surélévation venant masquer sa volumétrie.

Le caractère et le traitement de la façade principale devront être maintenus.

Plan de situation



Identification

Adresse : 178 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
N42

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



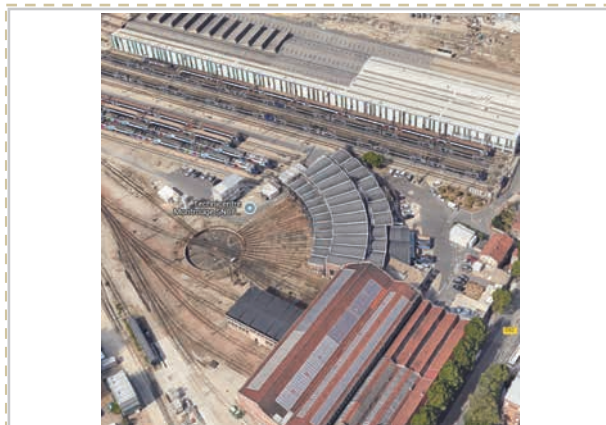
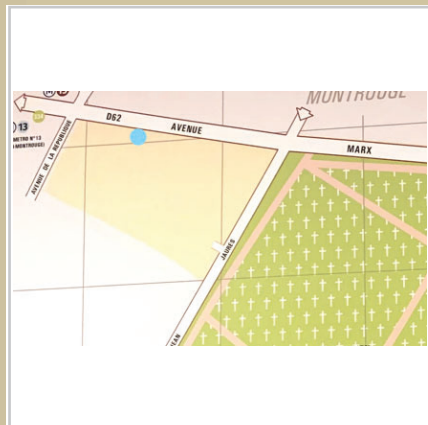
Description

Villa

Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 103 avenue Max Dormoy

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
C 25

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publiquePropriété  
privée

## Description

5 Stalles de rotonde

## Prescriptions

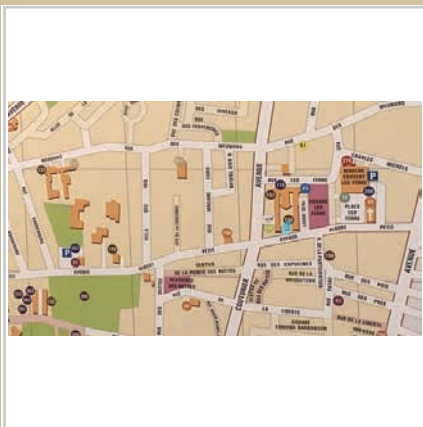
L'édifice ne pourra être surélevé  
En cas de changement de destination, le traitement  
particulier lié à l'activité ferroviaire (relation étroite entre les  
rails et la rotonde) devra être évoqué par le projet

## Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-18

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

### Plan de situation



## Identification

Adresse : 69bis et ter avenue Albert Petit

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
X97

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Groupe scolaire Henri Barbusse

## Prescriptions

Les menuiseries devront être traitées de façon strictement identique (dessin, matériaux, couleurs).

## Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-19

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

### Plan de situation



## Identification

Adresse : 56 avenue Albert Petit

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AH149

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

villa

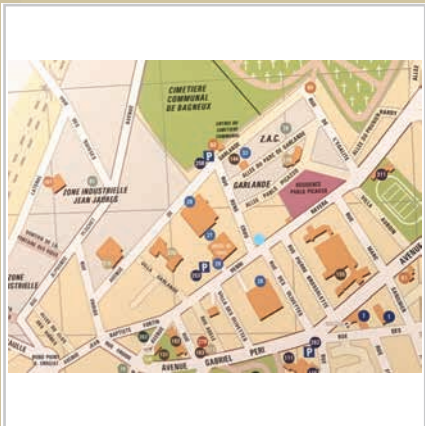
## Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé

## Rang 1

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024



## Identification

Adresse : 65 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
H12

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publiquePropriété  
privée

#### Description

Immeuble

## Prescriptions

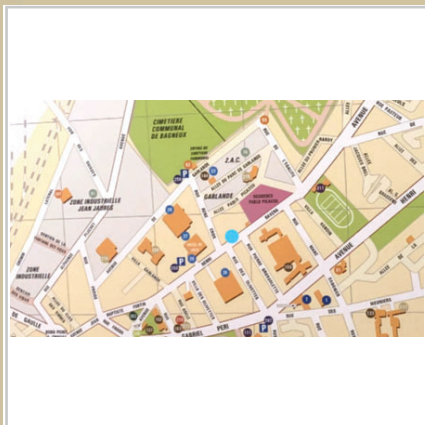
L'édifice ne pourra être surélevé

## Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-21

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

### Plan de situation



### Identification

Adresse : 73 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
H115

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



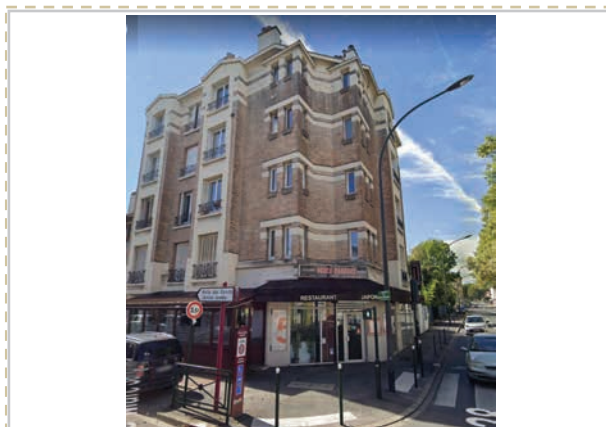
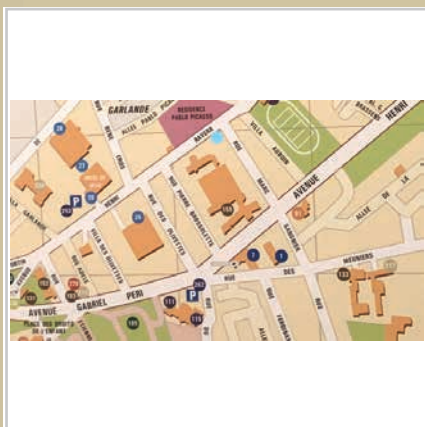
### Description

Villa

### Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 2 rue Marc Sangnier

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
I109

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique☐Propriété  
privée☐

## Description

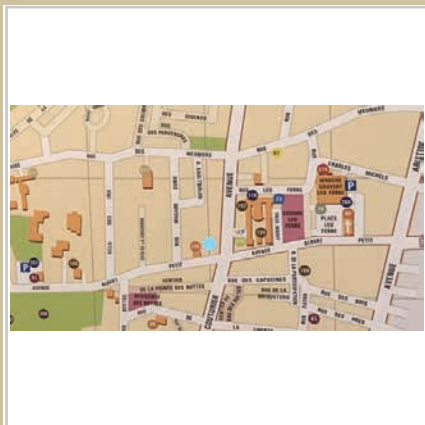
Immeuble

## Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé

Les menuiseries devront être traitées de façon strictement identique (dessin, matériaux, couleurs).

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 1 avenue Louis Pasteur

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
Y154

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publiquePropriété  
privée

## Description

Bâtiment du Reader's Digest

## Prescriptions

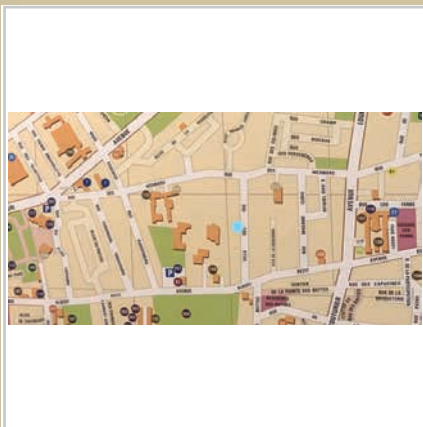
L'édifice ne pourra être surélevé

La terrasse devra être maintenue telle qu'elle a été conçue à l'origine.

En cas d'évolution liée à la sécurité, les dispositifs proposés devront être en cohérence et en harmonie avec le style d'origine. Ils ne pourront masquer l'architecture d'origine.

Les menuiseries devront être traitées de façon strictement identique à l'origine (dessin, matériaux, couleurs)

Plan de situation



Identification

Adresse : 14 rue villa des iris

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
Y36

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



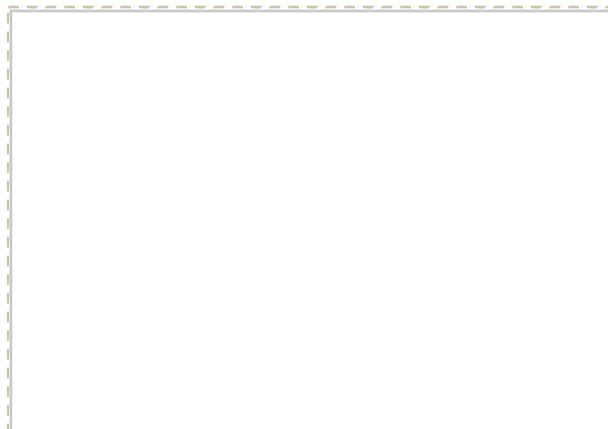
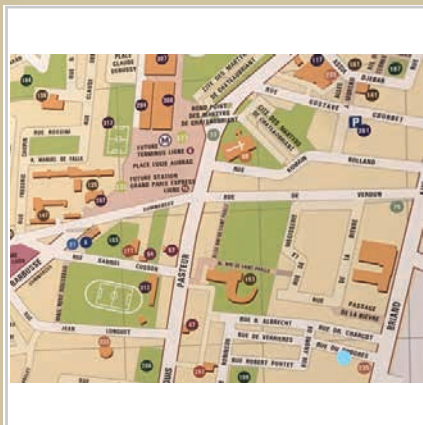
Description

villa

Prescriptions

L'édifice ne pourra être surélevé

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 5 rue du Progrès

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
v78

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publiquePropriété  
privée

## Description

villa

## PRESCRIPTIONS:

Obligation de maintenir et/ou restituer les formes et les matériaux des toitures, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit, y compris pour les éléments technique (gouttière).

Obligation de maintenir et/ou restituer le dessin des menuiseries d'origine, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit.

Devantures commerciales: le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes de charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

## Prescriptions

Obligation de maintenir l'ordonnancement de la façade d'origine (dispositions et dimensions des percements notamment).

Obligation de protéger les épidermes: nature, qualité, calepinage, appareillage, polychromie, nature des enduits originels. Les interventions devront respecter la qualité et la nature des épidermes d'origine. Le PVC est interdit en vêtue (ex bardage PVC).

Obligation de maintenir ou de restituer les volets, en cohérence avec le style et l'architecture de la construction. L'usage du PVC est interdit. Les volets roulants sont interdits, excepté lorsqu'il s'agit des dispositifs d'occultation d'origine.

Obligation de maintenir et/ou restituer les serrureries dans les règles de l'art. Elles pourront être adaptées aux normes de sécurité en vigueur.

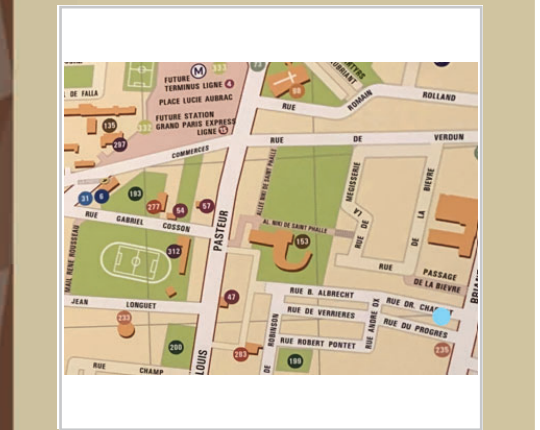
Obligation de maintenir et/ou restituer les modénatures. Obligation de maintenir l'écrin lorsqu'il existe: parc, jardin, clôtures, arbres et massifs d'arbres, traitement des sols. Des évolutions pourront être autorisées dans le cadre d'un projet global respectueux du site.

## Rang 1

## Bâti remarquable n° 92007-26

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 3 rue du Docteur Charcot

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
V72

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

| Propriété publique       | Propriété privée                    |
|--------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

| Propriété publique       | Propriété privée                    |
|--------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

## Description

villa

PRESCRIPTIONS:

Obligation de maintenir et/ou restituer les formes et les matériaux des toitures, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. le PVC est interdit, y compris pour les éléments technique (gouttière).

Obligation de maintenir et/ou restituer le dessin des menuiseries d'origine, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit.

Devantures commerciales: le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes de charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

## Prescriptions

Obligation de maintenir l'ordonnancement de la façade d'origine (dispositions et dimensions des percements notamment).

Obligation de protéger les épidermes: nature, qualité, calepinage, appareillage, polychromie, nature des enduits originels. Les interventions devront respecter la qualité et la nature des épidermes d'origine. Le PVC est interdit en vêtture (ex bardage PVC).

Obligation de maintenir ou de restituer les volets, en cohérence avec le style et l'architecture de la construction. L'usage du PVC est interdit. Les volets roulants sont interdits, excepté lorsqu'il s'agit des dispositifs d'occultation d'origine.

Obligation de maintenir et/ou restituer les serrureries dans les règles de l'art. Elles pourront être adaptées aux normes de sécurité en vigueur.

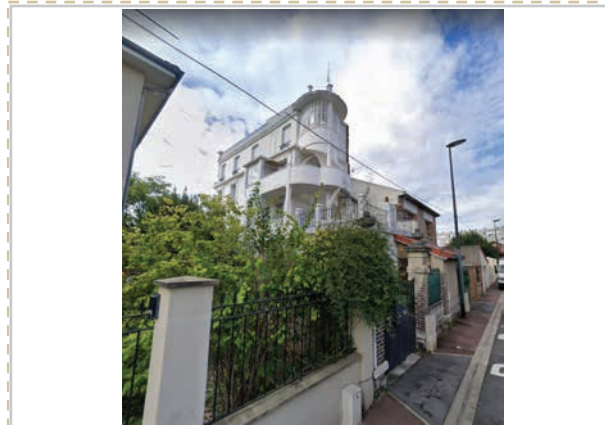
Obligation de maintenir et/ou restituer les modénatures.  
Obligation de maintenir l'écrin lorsqu'il existe: parc, jardin,  
clôtures, arbres et massifs d'arbres, traitement des sols.  
Des évolutions pourront être autorisées dans le cadre d'un  
projet global respectueux du site.

Rang 1

## Bâti remarquable n° 92007-27

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 7 rue Robert Pontet

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
v9

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Propriété<br>publique | Propriété<br>privée |
|-----------------------|---------------------|



|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Propriété<br>publique | Propriété<br>privée |
|-----------------------|---------------------|



## Description

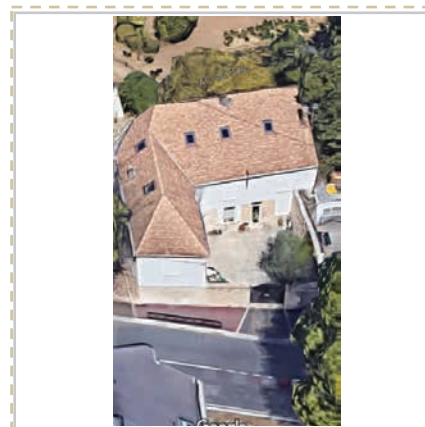
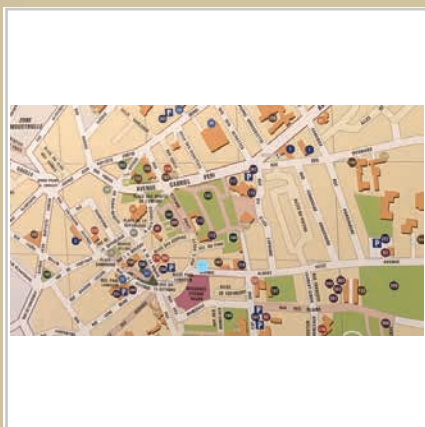
Immeuble

## Prescriptions

L'édifice ne pourra pas faire l'objet d'une surélévation ni d'une extension.

Tout projet visera la conservation et l'entretien de l'état actuel: volumes, matériaux, percements, menuiseries à l'exclusion des éléments en PVC qui devront être déposés

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 7 avenue Albert Petit

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AB47

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publiquePropriété  
privée

## Description

Maison de bourg

## Prescriptions

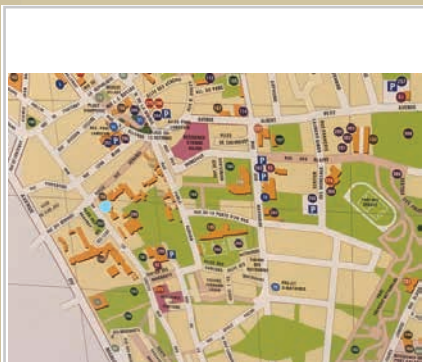
L'édifice ne pourra être surélevé

Les extensions sont interdites

La cour ne pourra être bâtie

Le mur de clôture devra être préservé, tant dans son emprise au sol que dans son traitement (hauteur, matériaux).

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 21 rue de la Lisette

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AE157

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Ensemble scolaire Saint Gabriel

## Prescriptions

Le corps principal de l'édifice ne pourra être surélevé

## Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-30

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

### Plan de situation



### Identification

Adresse : Rue de la Porte d'en bas

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AF108

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



### Description

Groupe scolaire Albert Petit

### Prescriptions

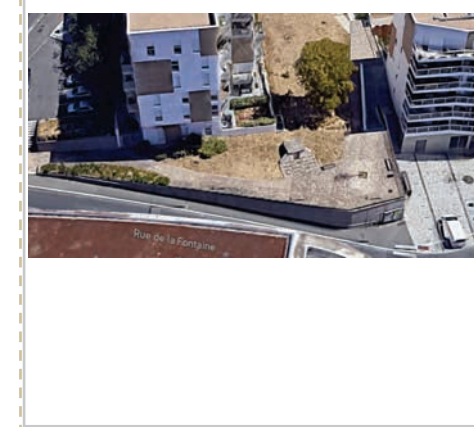
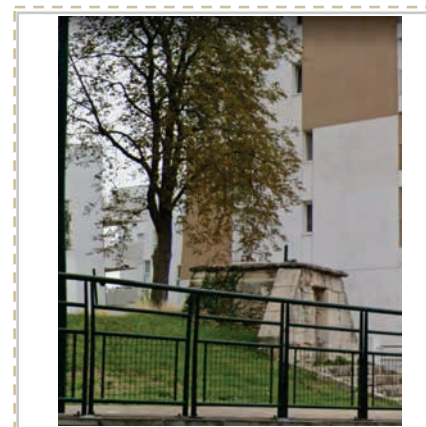
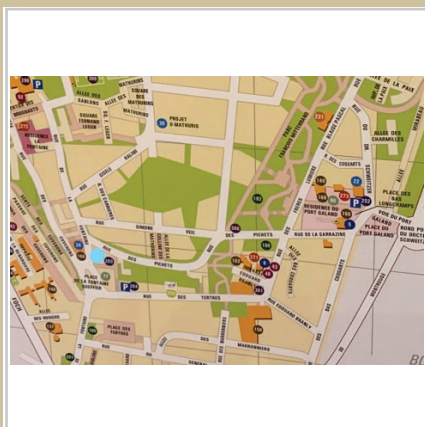
Les menuiseries devront être traitées de façon strictement identiques d'origine (dessin ,matériaux, couleurs).

Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-31

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : rue de la Fontaine

Place de la Fontaine Gueffier

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

La Fontaine Gueffier

## Prescriptions

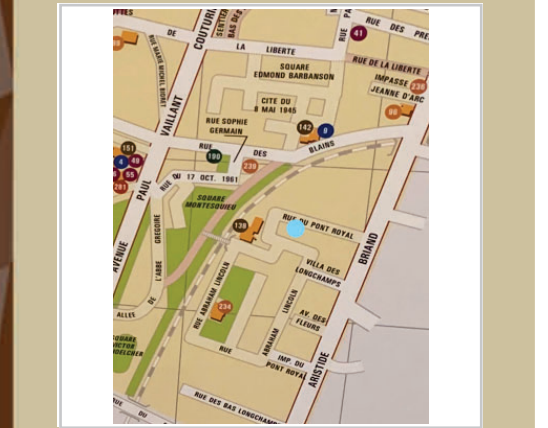
Toute intervention visera à la restitution et à l'entretien de son état d'origine

## Rang 1

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 17 rue du Pont Royal

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AL90

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

| Propriété publique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Propriété privée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le service public est une mission d'intérêt général, confiée à une personne morale de droit public, sous le contrôle de l'État.</p> <p>Le service public est régi par des principes fondamentaux : continuité, égalité de traitement, accès libre.</p> <p>Le service public est financé par des contributions publiques (impôts, taxes, cotisations sociales).</p> <p>Le service public est soumis à un contrôle strict de l'État.</p> | <p>Le service public est une mission d'intérêt général, confiée à une personne morale de droit privé, sous le contrôle de l'État.</p> <p>Le service public est régi par des principes fondamentaux : continuité, égalité de traitement, accès libre.</p> <p>Le service public est financé par des contributions privées (cotisations, taxes, redevances).</p> <p>Le service public est soumis à un contrôle strict de l'État.</p> |



| Propriété publique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Propriété privée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le service public est une mission d'intérêt général, confiée à une personne morale de droit public, sous le contrôle de l'État.</p> <p>Le service public est régi par des principes fondamentaux : continuité, égalité de traitement, accès libre.</p> <p>Le service public est financé par des contributions publiques (impôts, taxes, cotisations sociales).</p> <p>Le service public est soumis à un contrôle strict de l'État.</p> | <p>Le service public est une mission d'intérêt général, confiée à une personne morale de droit privé, sous le contrôle de l'État.</p> <p>Le service public est régi par des principes fondamentaux : continuité, égalité de traitement, accès libre.</p> <p>Le service public est financé par des contributions privées (cotisations sociales, taxes, redevances).</p> <p>Le service public est soumis à un contrôle strict de l'État.</p> |

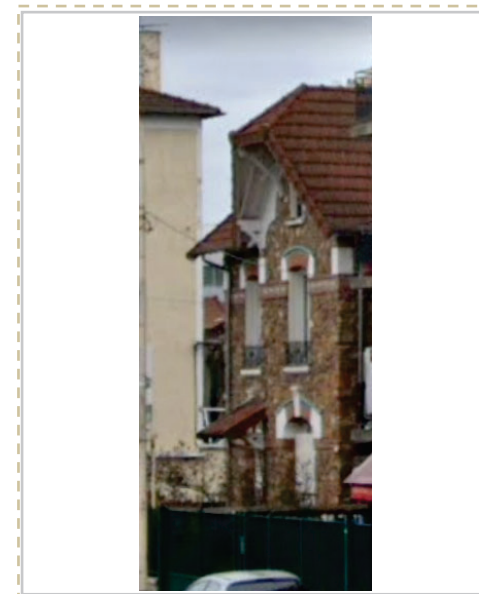
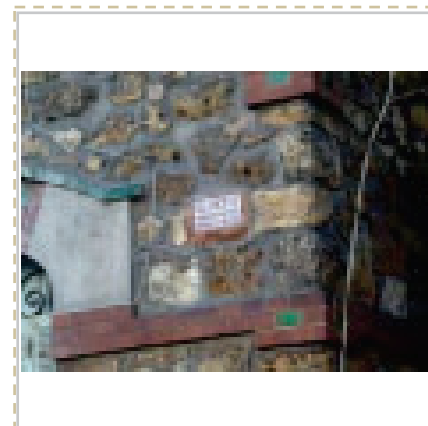
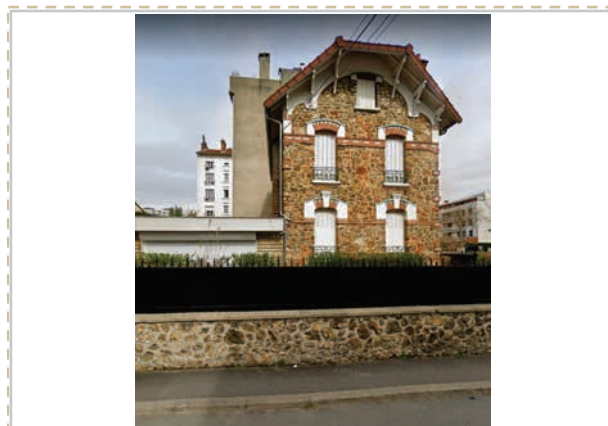
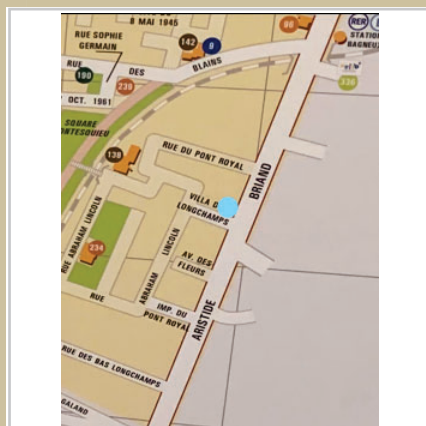


| Description | Prescriptions |
|-------------|---------------|
|-------------|---------------|

L'édifice ne pourra être surélevé

L'édifice ne pourra être surélevé

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 248 avenue Aristide Briand

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AL83

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

villa

## Prescriptions

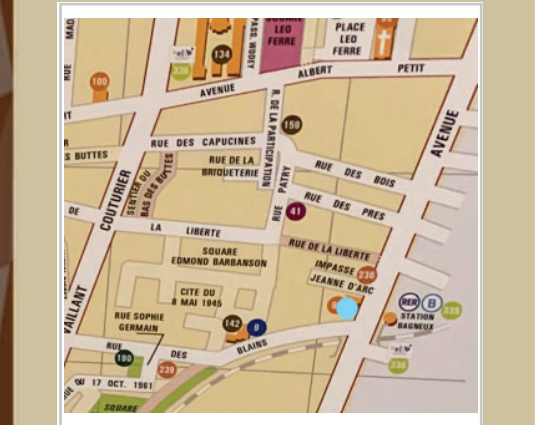
L'édifice ne pourra être surélevé

## Rang 1

## Bâti remarquable n° 92007-34

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 212 avenue Aristide Briand

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AK26

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

| Propriété<br>publique    | Propriété<br>privée                 |
|--------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

| Propriété<br>publique    | Propriété<br>privée                 |
|--------------------------|-------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

## Description

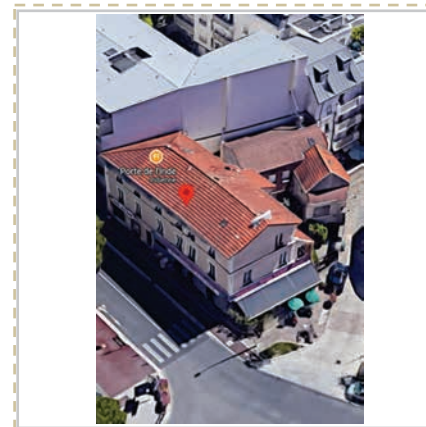
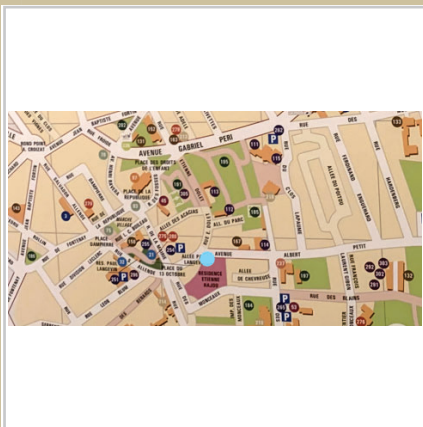
Immeuble

## Prescriptions

En cas de changement des menuiseries, celles-ci devront être identique aux menuiseries d'origine (dessin, matériaux, couleurs)  
Les menuiseries devront être traités à l'exclusion des oculi

Les menuiseries devront être traités à l'exclusion des oculi

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 2 avenue Albert Petit

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AF93

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Immeuble faubourien

## Prescriptions

Pas de surélévation  
Conservation des toitures

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 17-19 rue Romain Rolland

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
S58 - S59

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



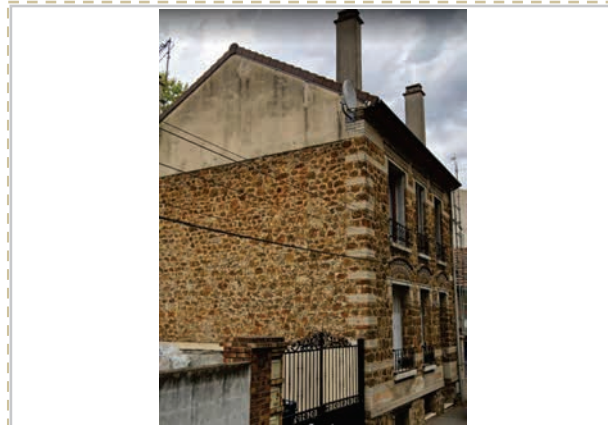
## Description

Immeuble de rapport

## Prescriptions

Pas de surélévation

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 117 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
L6

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



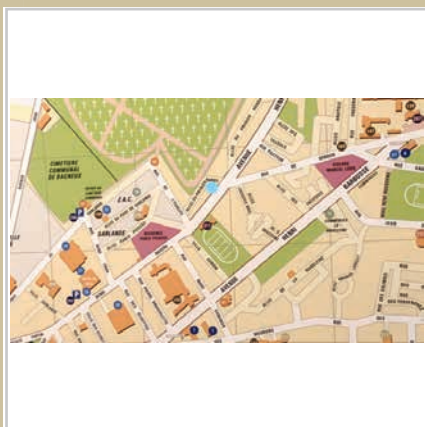
## Description

Maison en meulière

## Prescriptions

Pas de surélévation

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 123-125 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
L9

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



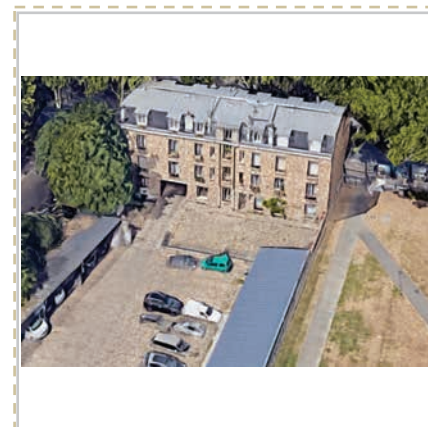
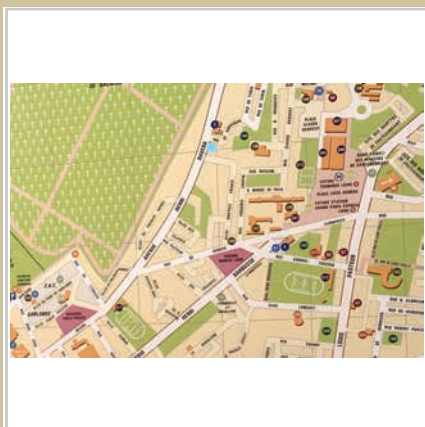
## Description

Immeuble Art Déco

## Prescriptions

Pas de surélévation

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 144 avenue Henri Ravera

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
N16

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Immeuble de rapport

## Prescriptions

Pas de surélévation

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 195 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
N6

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publiquePropriété  
privée

## Description

Immeuble de rapport

## Prescriptions

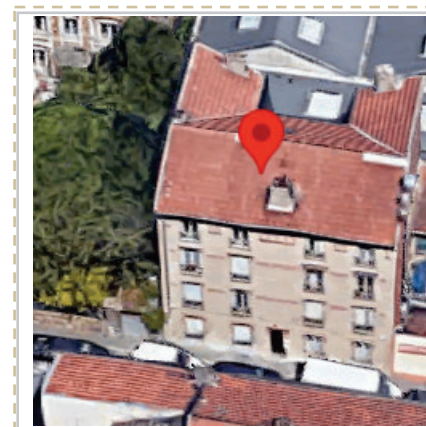
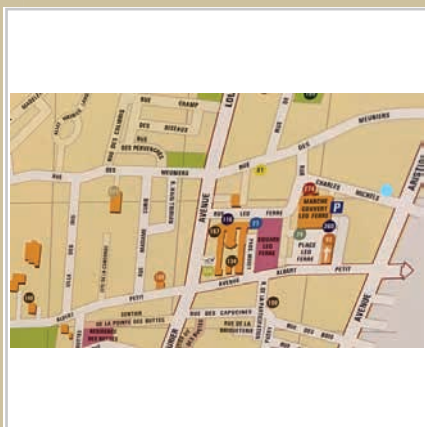
Pas de surélévation

Rang 1

# Bâti remarquable n° 92007-41

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 2 rue Charles Michels

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
X122

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



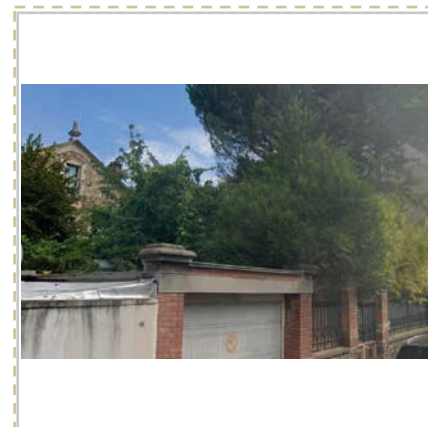
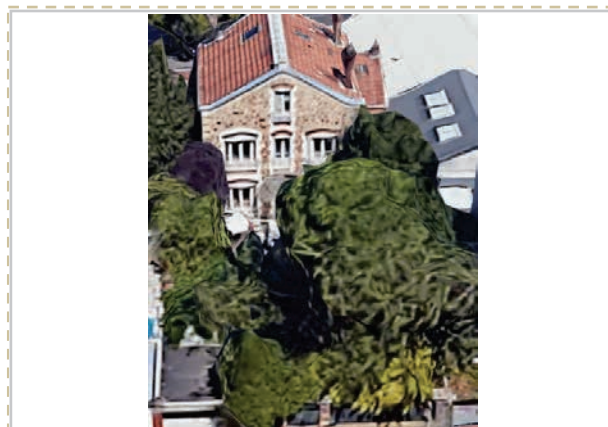
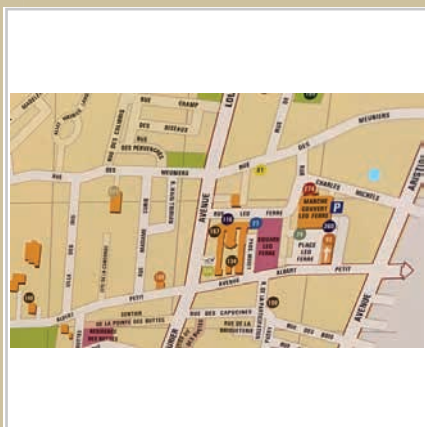
## Description

Immeuble de rapport

## Prescriptions

Pas de surélévation

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 6 rue Charles Michels

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
X23

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Villa

## Prescriptions

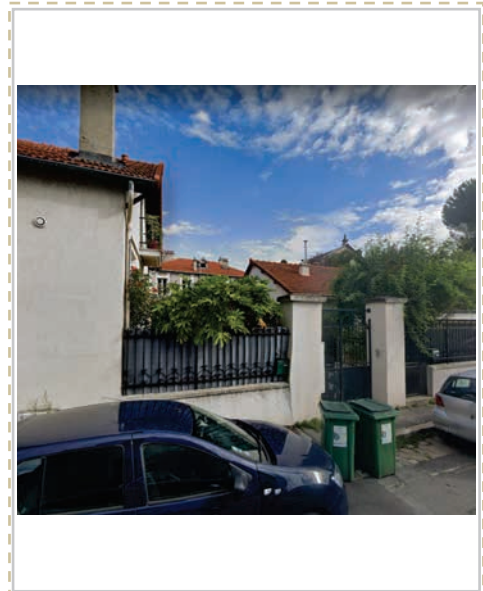
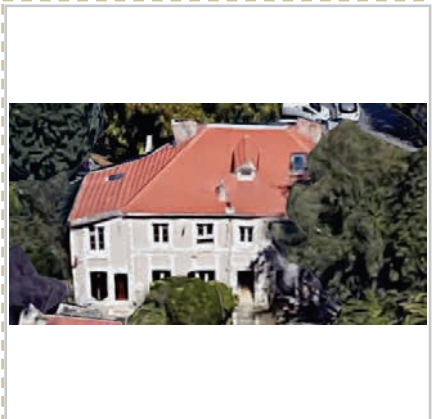
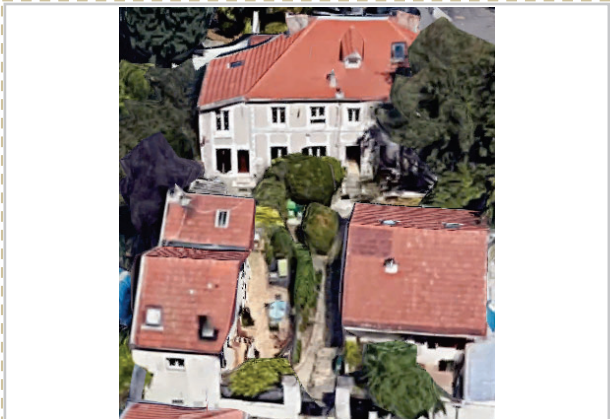
Pas de surélévation

## Rang 1

## Bâti remarquable n° 92007-43

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 8 rue Charles Michels

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
X24

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Propriété<br>publique | Propriété<br>privée |
|-----------------------|---------------------|

Propriété  
privée

| Description | Prescriptions |
|-------------|---------------|
|-------------|---------------|

villa

Pas de surélévation

Pas de surélévation

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 10 rue Charles Michels

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
X25

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Pavillon

## Prescriptions

Pas de surélévation

## Rang 1

## Bâti remarquable n° 92007-45

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 262 avenue Aristide Briand

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AL51

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

| Propriété publique                                                                                                                          | Propriété privée                                                                                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat</li> <li>• Les collectivités territoriales</li> <li>• Les établissements publics</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes physiques</li> <li>• Les personnes morales de droit privé</li> </ul> |



| Propriété<br>publique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Propriété<br>privée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le service public est une mission d'intérêt général, qui est confiée à une personne morale de droit public, sous le contrôle de l'État.</p> <p>Le service public est régi par des principes généraux, tels que l'égalité de traitement, l'indivisibilité, l'unité, la continuité, la gratuité, etc.</p> <p>Le service public est financé par des impôts et des taxes, et est soumis à un contrôle de l'État.</p> | <p>Le service public est une mission d'intérêt général, qui est confiée à une personne morale de droit privé, sous le contrôle de l'État.</p> <p>Le service public est régi par des principes généraux, tels que l'égalité de traitement, l'indivisibilité, l'unité, la continuité, la gratuité, etc.</p> <p>Le service public est financé par des impôts et des taxes, et est soumis à un contrôle de l'État.</p> |



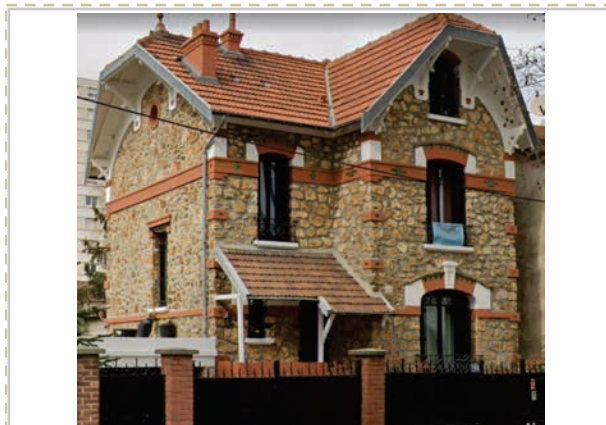
## Description

Maison en meulière

## Prescriptions

Pas de surélévation

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 268 avenue Aristide Briand

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AL116

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Villa en meulière

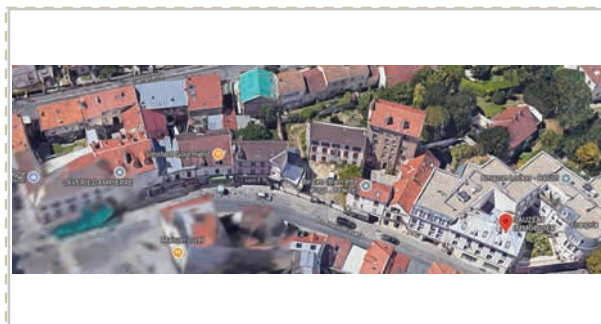
## Prescriptions

Pas de surélévation

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-47

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 1 à 19 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

AC105 - AC102 - AC 182 - AC 99 - AC 228 - AC22

## Description

Séquence urbaine sis 1 à 19 avenue Henri Ravera; composé d'un tissu de bâti proposant des locaux commerciaux en front de rue

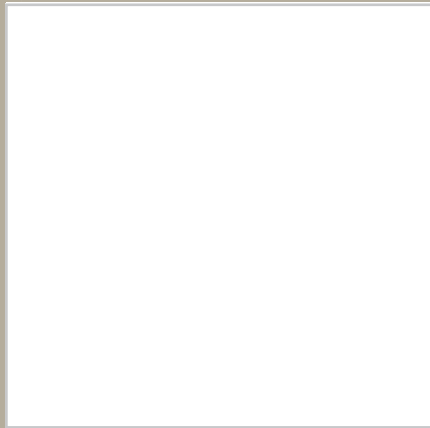
## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de la séquence est interdite, sauf en cas de péril sanitaire. Les surélévations sont interdites. En cas de démolition et reconstruction du bâtiment implanté au n° 11, la nouvelle construction devra soit s'implanter à l'alignement de fait, soit s'implanter en retrait, de façon à laisser visibles les pignons des constructions voisines. L'ordonnancement d'origine des façades devra être maintenu (dispositions et dimensions des percements notamment). Les épidermes devront être protégés; nature, qualité, nature des enduits originels. Les interventions devront respecter la qualité et la nature de l'épiderme d'origine. Le PVC est interdit en vêtture (ex bardage PVC). Les formes et matériaux des toitures devront être maintenus et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit, y compris pour les éléments techniques (gouttière). Le dessin des menuiseries d'origine devra être maintenu et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit.

# Séquence urbaine remarquable n°92007-47

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



### Identification

Adresse :

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

### Description

### Prescriptions / Recommandations

Les volets devront être maintenus. Le PVC et les volets roulants sont interdits. Les volets métalliques repliables en tableau sont interdits, sauf lorsqu'ils correspondent au principe du dispositif d'occultation d'origine.

Les gardes corps devront être conservés. Ils pourront toutefois être adaptés aux normes de sécurité en vigueur.

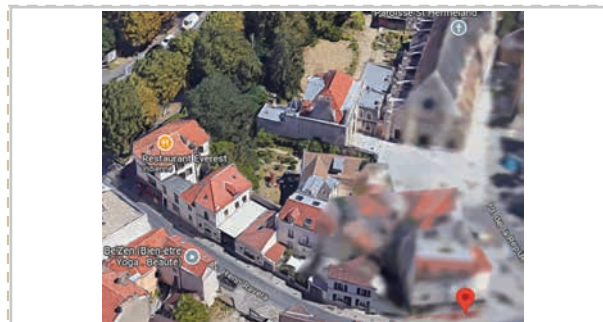
Les modénatures devront être maintenues et/ou restituées dans les règles de l'art.

Le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes d charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex: les rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-48

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

Plan de situation



## Identification

Adresse : 2 à 10 avenue Henri Ravera

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

AB95 - AB96 - AB3 - AB4 - AB5

## Description

Séquence urbaine sis 2 à 10 avenue Henri Ravera; composé d'un tissu de bâti proposant des locaux commerciaux en front de rue

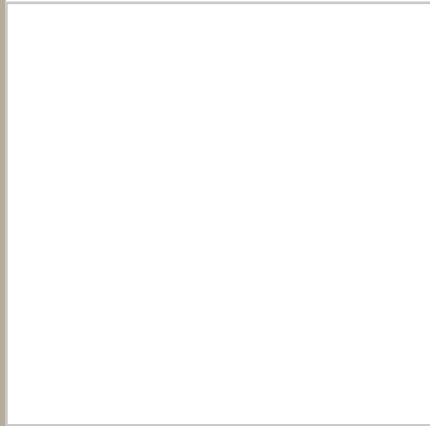
## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de la séquence est interdite, sauf en cas de péril sanitaire.  
Les surélévations sont interdites.  
En cas de démolition et reconstruction du bâtiment implanté au n° 11, la nouvelle construction devra soit s'implanter à l'alignement de fait, soit s'implanter en retrait, de façon à laisser visibles les pignons des constructions voisines.  
L'ordonnancement d'origine des façades devra être maintenu (dispositions et dimensions des percements notamment).  
Les épidermes devront être protégés; nature, qualité, nature des enduits originels. Les interventions devront respecter la qualité et la nature de l'épiderme d'origine. Le PVC est interdit en vêtue (ex bardage PVC).  
Les formes et matériaux des toitures devront être maintenus et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction.  
Le PVC est interdit, y compris pour les éléments techniques (gouttière).  
Le dessin des menuiseries d'origine devra être maintenu et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction.  
Le PVC est interdit.

# Séquence urbaine remarquable n°92007-48-bis

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



### Identification

Adresse :

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

### Description

### Prescriptions / Recommandations

Les volets devront être maintenus. Le PVC et les volets roulants sont interdits. Les volets métalliques repliables en tableau sont interdits, sauf lorsqu'ils correspondent au principe du dispositif d'occultation d'origine.

Les gardes corps devront être conservés. Ils pourront toutefois être adaptés aux normes de sécurité en vigueur.

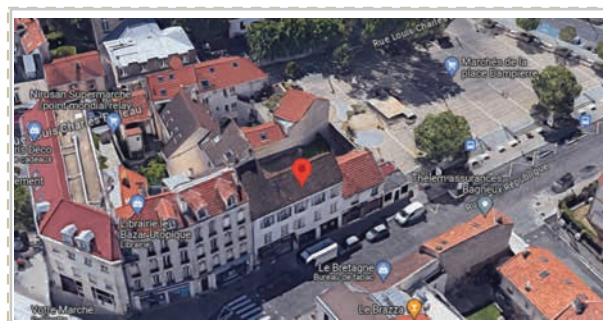
Les modénatures devront être maintenues et/ou restituées dans les règles de l'art.

Le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes d charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex: les rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-49

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 1 à 5 rue de la République

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

AB53 - AB18 - AB19 - AB5

## Description

séquence du 1 au 5 rue de la République

## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de la séquence est interdite, sauf en cas de péril sanitaire.

La surélévation des constructions les plus basses sera autorisée, à condition de proposer un alignement des lignes d'égout. Dans ce cas, les rythmes horizontaux et verticaux devront être maintenus.

Quoiqu'il en soit, l'ordonnancement d'origine des façades devra être maintenu (dispositions et dimensions des percements notamment).

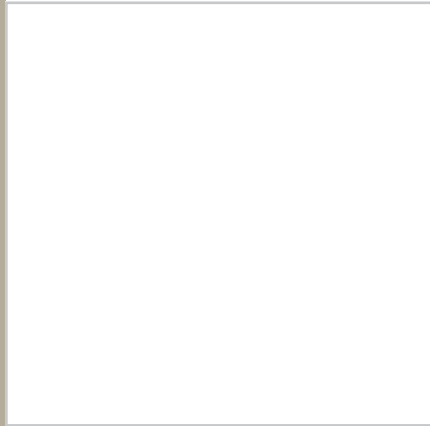
Les épidermes devront être protégés: nature, qualité, nature des enduits originels. Les interventions devront respecter la qualité et la nature de l'épiderme d'origine. Le PVC est interdit en vêtture (ex bardage PVC).

Les formes et matériaux des toitures devront être maintenus et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit, y compris pour les éléments techniques (gouttière).

# Séquence urbaine remarquable n°92007-49 bis

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

Plan de situation



## Identification

Adresse :

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

## Description

## Prescriptions / Recommandations

Le dessin des menuiseries d'origine devra être maintenu et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit.

Les volets devront être maintenus. Le PVC et les volets roulants sont interdits.

Les gardes corps devront être conservés. Ils pourront toutefois être adaptés aux normes de sécurité en vigueur.  
Les modénatures devront être maintenues et/ou restituées dans les règles de l'art.

Devantures commerciales: le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes de charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex: les rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-50

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 14 à 16 Place de la République

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

AB2 - AB6

## Description

séquence du 14 au 16 Place de la République

## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de la séquence est interdite, sauf en cas de péril sanitaire.

La surélévation des constructions est interdite.  
L'ordonnancement d'origine des façades devra être maintenu (disposition et dimensions des percements notamment).

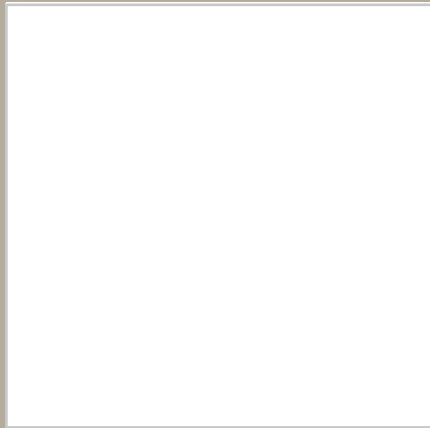
Les épidermes devront être protégés: nature, qualité, nature des enduits originels. Les interventions devront respecter la qualité et la nature de l'épiderme d'origine. Le PVC est interdit en vêtture (ex bardage PVC).

Les formes des matériaux des toitures devront être maintenus et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit, y compris pour les éléments techniques (gouttière).

# Séquence urbaine remarquable n°92007-50 bis

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

Plan de situation



## Identification

Adresse :

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

## Description

## Prescriptions / Recommandations

Le dessin des menuiseries d'origine devra être maintenu et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit.

Les volets devront être maintenus. Le PVC et les volets roulants sont interdits.

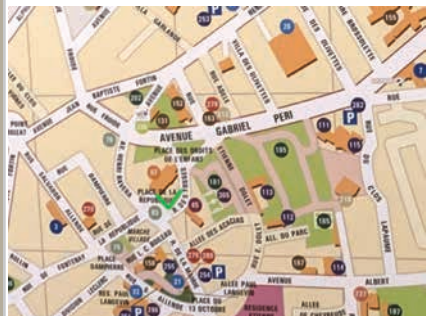
Les gardes corps devront être conservés. Ils pourront toutefois être adaptés aux normes de sécurité en vigueur.  
Les modénatures devront être maintenues et/ou restituées dans les règles de l'art.

Devantures commerciales: le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes de charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex: les rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-51

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 2 Place de la République - 14 à 16 rue

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

AB112 - AB113 - AB114

## Description

séquence du 2 Place de la République et du 14-16 rue de la Mairie

## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de la séquence est interdite, sauf en cas de péril sanitaire.

La surélévation des constructions est interdite.

L'ordonnancement d'origine des façades devra être maintenu (dispositions et dimensions des percements notamment).

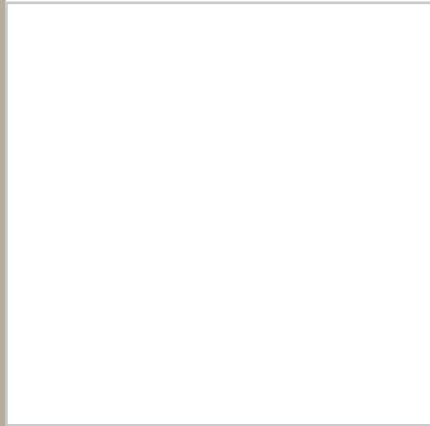
Les épidermes devront être protégés: nature, qualité, nature des enduits originaux. Les interventions devront respecter la qualité et la nature de l'épiderme d'origine. Le PVC est interdit en vêtture (ex bardage PVC).

Les formes et matériaux des toitures devront être maintenus et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit, y compris pour les éléments techniques (gouttière).

# Séquence urbaine remarquable n° 92007 - 51 bis

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

Plan de situation



## Identification

Adresse :

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

## Description

## Prescriptions / Recommandations

Le dessin des menuiseries d'origine devra être maintenu et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit.

Les volets devront être maintenus. Le PVC et les volets roulants sont interdits.

Les gardes corps devront être conservés. Ils pourront toutefois être adaptés aux normes de sécurité en vigueur.  
Les modénatures devront être maintenues et/ou restituées dans les règles de l'art.

Devantures commerciales: le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes de charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex: les rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-52

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 84-88 avenue Albert Petit

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

AJ23

## Description

séquence du 84 au 88 avenue Albert Petit

## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de la séquence est interdite, sauf en cas de péril sanitaire.

La surélévation isolée d'une construction ne sera pas acceptée. Un projet proposant une surélévation de l'ensemble de la séquence, dans le respect de la composition des façades, sera autorisé. Les pentes de la toiture seront restituées.

L'ordonnancement d'origine des façades devra être maintenu (dispositions et dimensions des percements notamment).

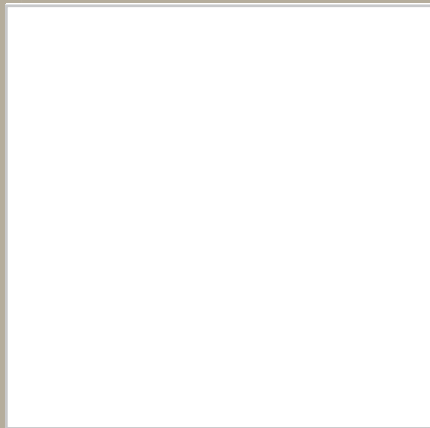
Les épidermes devront être protégés: nature, qualité, nature des enduits originels. Les interventions devront respecter la qualité et la nature de l'épiderme d'origine. Le PVC est interdit en vêtture (ex bardage PVC).

Les formes et matériaux des toitures devront être maintenus et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit, y compris pour les éléments techniques (gouttière).

# Séquence urbaine remarquable n°92007 - 52 bis

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



### Identification

Adresse :

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

### Description

### Prescriptions / Recommandations

Le dessin des menuiseries d'origine devra être maintenu et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit.

Les volets devront être maintenus. Le PVC et les volets roulants sont interdits.

Les gardes corps devront être conservés. Ils pourront toutefois être adaptés aux normes de sécurité en vigueur.  
Les modénatures devront être maintenues et/ou restituées dans les règles de l'art.

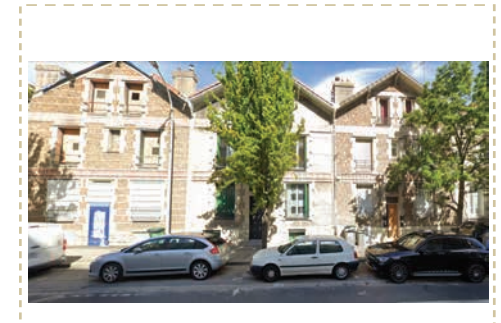
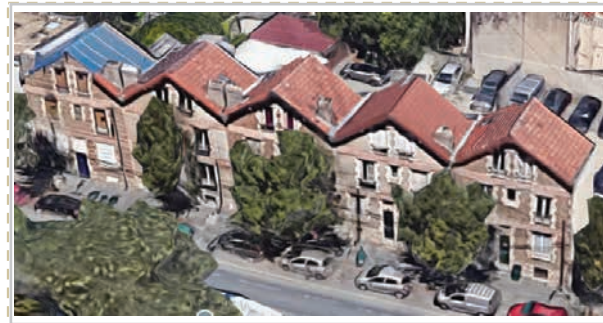
Le pignon ne pourra être percé.

En cas de création de devantures commerciales: le traitement des devantures commerciales devra respecter la composition de l'édifice, notamment les descentes de charge. Les éléments de protection devront être discrets et ne pas masquer la structure de l'édifice (ex: les rideaux de protection pourront être installés à l'intérieur). Les coffres des stores ne pourront masquer la structure de l'édifice.

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-53

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

Plan de situation



## Identification

Adresse : 137-145 rue de Verdun

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

S68- S69 - S70 - S71 - S72

## Description

séquence urbaine du 137 au 145 rue de Verdun

## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de la séquence est interdite, sauf en cas de péril sanitaire.

La surélévation des constructions est interdite.

L'ordonnancement d'origine des façades devra être maintenu (dispositions et dimensions des percements notamment).

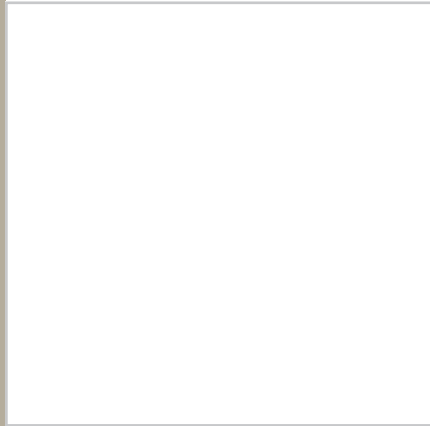
Les épidermes devront être protégés: nature, qualité, nature des enduits originaux. Les interventions devront respecter la qualité et la nature de l'épiderme d'origine. Le PVC est interdit en vêtture (ex bardage PVC).

Les formes et matériaux des toitures devront être maintenus et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction. Le PVC est interdit, y compris pour les éléments techniques (gouttière).

# Séquence urbaine remarquable n° 92 007 - 53 Bis

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

Plan de situation



## Identification

Adresse :

Commune :

Parcelle(s) cadastrale(s) :

## Description

## Prescriptions / Recommandations

Le dessin des menuiseries d'origine devra être maintenu et/ou restitués, en cohérence avec le style et l'époque de la construction.  
Le PVC est interdit.

Les volets devront être maintenus. Les volets devront être des volets métalliques repliables en tableau. Le PVC et les volets roulants sont interdits.

Les gardes corps devront être conservés. Ils pourront toutefois être adaptés aux normes de sécurité en vigueur.  
Les modénatures devront être maintenues et/ou restituées dans les règles de l'art.

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-54

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : Allée de l'Abbé Grégoire

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

AI159 - AM109 - AM54 - AI136 - AI160 - AI163

## Description

Cité de l'Abbé Grégoire

## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de l'ensemble urbain ne pourra être autorisée qu'en cas de péril sanitaire, ou par une étude mettant en évidence une impossibilité technique et/ou financière d'une réhabilitation de tout ou partie des bâtiments existants.

En cas de réaménagement et/ou réhabilitation des bâtiments, il conviendra de respecter les caractéristiques urbaines de cette séquence; à savoir les grands principes d'implantation, les gabarits généraux, pérenniser l'inscription dans le paysage environnant et les principes de la trame viaire existante.

Le principe d'implantation des constructions permettant une perméabilité entre l'allée de l'Abbé Grégoire et l'avenue Paul Vaillant Couturier devra être maintenue.

Une attention particulière devra être portée à la végétalisation des espaces.

# Séquence urbaine remarquable n° 92007-55

Ajoutée à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 41b avenue Henri Barbusse - Square

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

M12 - M13 - M14

## Description

Cité du Champ des oiseaux - Marcel Lods

## Prescriptions / Recommandations

La démolition de tout ou partie des édifices constitutifs de l'ensemble urbain ne pourra être autorisée qu'en cas de péril sanitaire, ou par une étude mettant en évidence une impossibilité technique et/ou financière d'une réhabilitation de tout ou partie des bâtiments existants.

En cas de réaménagement et/ou réhabilitation des bâtiments, il conviendra de respecter les caractéristiques urbaines de cette séquence; à savoir les grands principes d'implantation, les gabarits généraux, pérenniser l'inscription dans le paysage environnant. L'organisation des bâtiments devra maintenir un traitement du rapport à la rue, soit par l'alignement des constructions, soit par l'aménagement des squares permettant un accès au cœur d'îlot (percée visuelles, par exemple..)

La perméabilité de la cité (liaison entre la rue de Verdun et l'avenue H. Barbusse) devra être maintenue et pourra être renforcée.

Les gabarits et hauteurs des bâtis à créer devront respecter les caractéristiques urbaines des tissus environnants.

# Mur protégé n° 92007-56

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 3 et 9 rue Pablo Neruda

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

3 rue Pablo Neruda (portail marron)  
9 rue Pablo Neruda (portail et clôture)

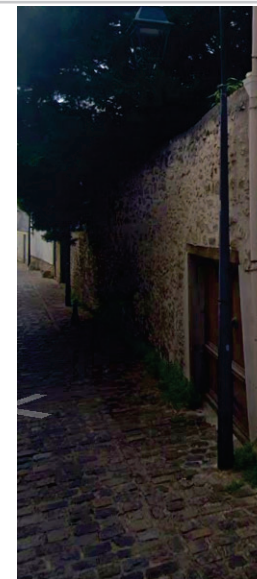
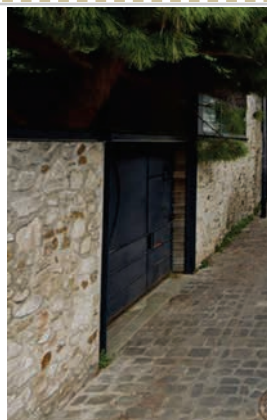
## Prescriptions / Recommandations

Démolition interdite (portail pour le 3), (portail et clôture pour le 9), sauf péril sanitaire.  
Le portail ne pourra être dissocié du mur et des éléments structurants, tels que les piliers. Les bornes, chasses roues etc., devront être conservés.  
Les murs ne pourront être ni surélevés, ni abaissés.  
Les murs ne pourront être percés, ils seront restaurés dans les règles de l'art: joint enduit, arase, chaperon.

# Mur protégé n° 92007-57

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 2bis rue des Monceaux

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Mur de cloture

## Prescriptions / Recommandations

Démolition interdite, sauf péril sanitaire.

Le portail ne pourra être dissocié du mur et des éléments structurants, tels que les piliers. Les bornes, chasses roues etc., devront être conservés.

Les murs ne pourront être ni surélevés, ni abaissés.

Les murs ne pourront être percés, ils seront restaurés dans les règles de l'art: joint enduit, arase, chaperon.

# Mur protégé n° 92007-58

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : Rue Etienne Dolet

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Rue Etienne Dolet - situé le long du Parc Richelieu (venelle)  
Mur de cloture

## Prescriptions / Recommandations

Démolition interdite, sauf péril sanitaire.

Le portail ne pourra être dissocié du mur et des éléments structurants, tels que les piliers. Les bornes, chasses roues etc., devront être conservés.

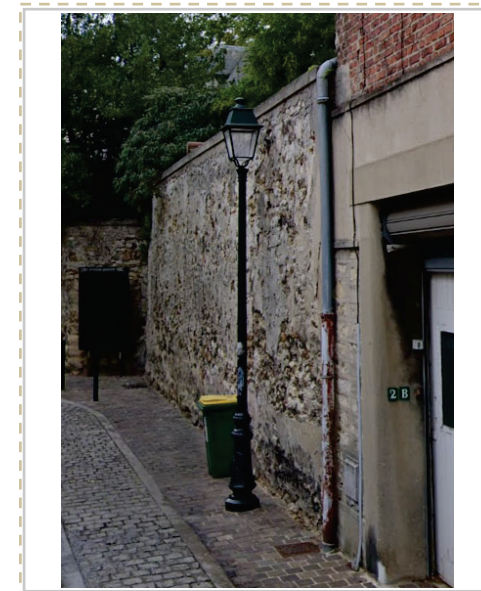
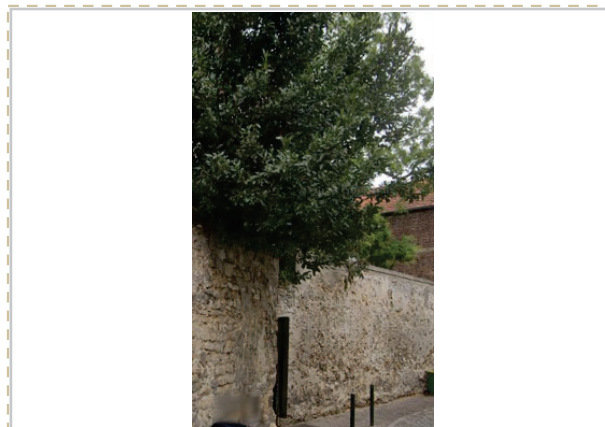
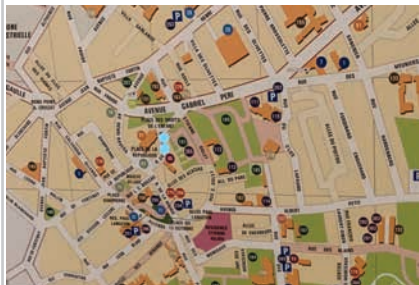
Les murs ne pourront être ni surélevés, ni abaissés.

Les murs ne pourront être percés, ils seront restaurés dans les règles de l'art: joint enduit, arase, chaperon.

# Mur protégé n° 92007-59

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 4 rue des Fossés

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Mur de cloture

## Prescriptions / Recommandations

Démolition interdite, sauf péril sanitaire.

Le portail ne pourra être dissocié du mur et des éléments structurants, tels que les piliers. Les bornes, chasses roues etc., devront être conservés.

Les murs ne pourront être ni surélevés, ni abaissés.

Les murs ne pourront être percés, ils seront restaurés dans les règles de l'art: joint enduit, arase, chaperon.

# Mur protégé n° 92007-60

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : Parc Richelieu

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Mur de clôture du Parc Richelieu

## Prescriptions / Recommandations

Démolition interdite, sauf péril sanitaire.

Le portail ne pourra être dissocié du mur et des éléments structurants, tels que les piliers. Les bornes, chasses roues etc., devront être conservés.

Les murs ne pourront être ni surélevés, ni abaissés.

Les murs ne pourront être percés, ils seront restaurés dans les règles de l'art: joint enduit, arase, chaperon.

# Mur protégé n° 92007-61

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : Rue des Bénards

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Mur de clôture, le long de la ruelle des Bénards (partie piétonne)

## Prescriptions / Recommandations

Démolition interdite, sauf péril sanitaire.

Le portail ne pourra être dissocié du mur et des éléments structurants, tels que les piliers. Les bornes, chasses roues etc., devront être conservés.

Les murs ne pourront être ni surélevés, ni abaissés.

Les murs ne pourront être percés, ils seront restaurés dans les règles de l'art: joint enduit, arase, chaperon.

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 51 avenue Henri Barbusse

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
P166

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

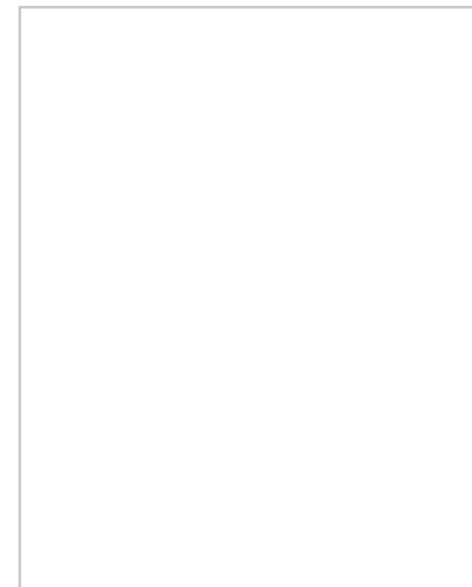
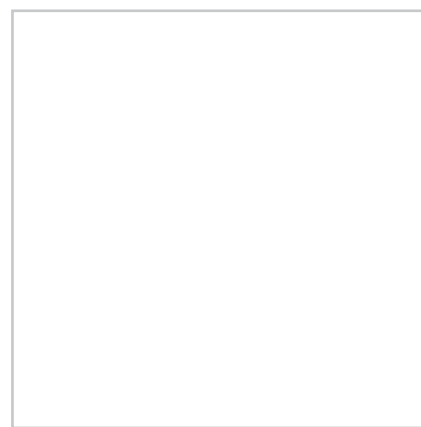
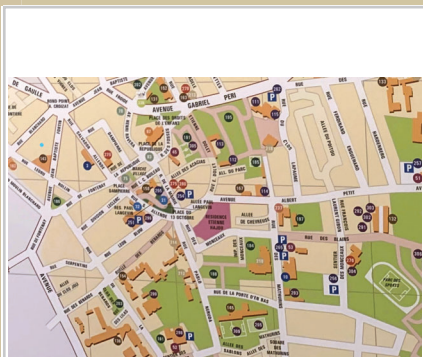
Gymnase Henri Wallon (ACR)

Le gymnase Henri-Wallon, construit entre 1969 et 1970 par André Wogenscky, Louis Miquel, Georges Maurios et Félix Madeline

## Prescriptions / Recommandations

Label architecture contemporaine remarquable

## Plan de situation



## Identification

Adresse : 24 avenue Jean Baptiste Fortin

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :  
AC31

Inscrit :

Classé :

N° base Mérimée :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

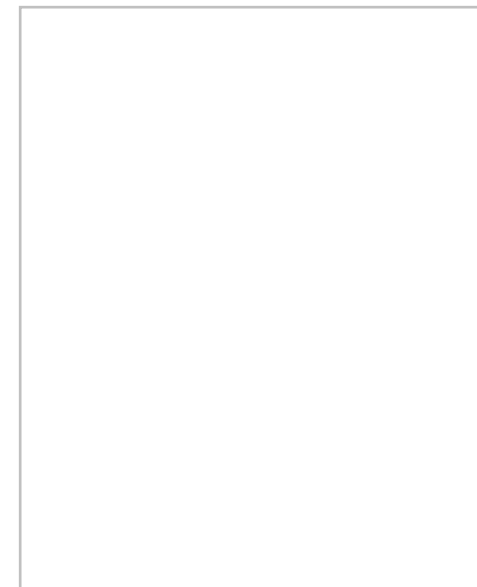
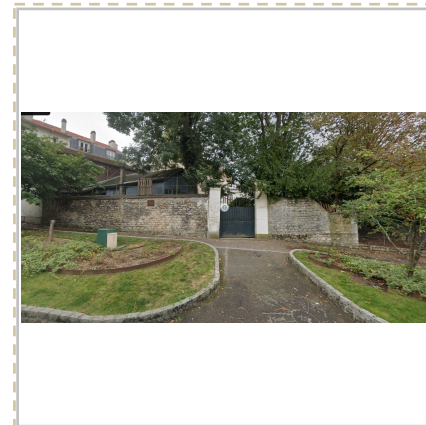
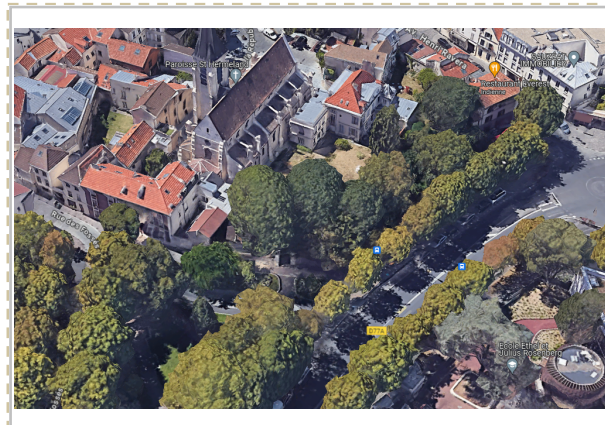
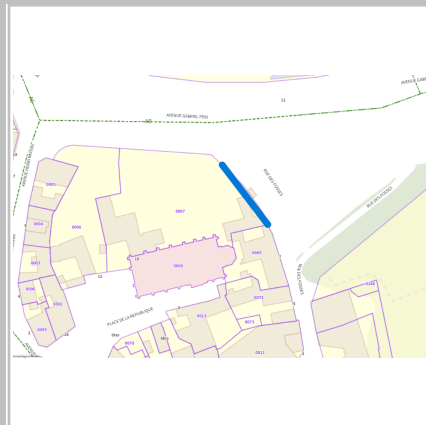
Propriété du sculpteur Albert Feraud, contient un élément mobilier  
réalisé par le sculpteur

## Recommandations

# Mur protégé n° 92007-64

Ajouté à l'inventaire le : 11/12/2024

## Plan de situation



## Identification

Adresse : rue des Fossés / Place des droits de l'

Commune : Bagneux

Parcelle(s) cadastrale(s) :

Propriété  
publique



Propriété  
privée



## Description

Mur de clôture d'une parcelle abritant un espace paysager protégé

## Prescriptions / Recommandations

Démolition interdite, sauf péril sanitaire

La clôture ne pourra être dissocié du mur et des éléments structurants, tels que les piliers. Les murs ne pourront être ni surélevés, ni abaissés. Le murs ne pourront être percés, ils seront restaurés dans les règles de l'art: joint enduit, arase, chaperon.

## Liste des Bâtiments inscrits ou classés « Monuments Historiques » de la ville de Bagneux

| Éléments protégés                                                                                                                                                                                                                                                                   | Date de classement / d'inscription                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Adresse                                 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| Cadran solaire                                                                                                                                                                                                                                                                      | inscription par arrêté du 30 juin 1935                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2 Avenue Gabriel Péri 92220 Bagneux     |
| Eglise Saint-Hermeland                                                                                                                                                                                                                                                              | classement par liste de 1862                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 10 Place de la République 92220 Bagneux |
| Maison dite de Richelieu<br>La statue du XVIIIe siècle située dans le parc de l'immeuble<br>1938 Les façades et toitures de la maison, ainsi que les pièces du premier étage couvertes de plafonds peints « à la française »<br>Le cadran solaire, dans le parc municipal Richelieu | La statue du XVIIIe siècle située dans le parc de l'immeuble : inscription par arrêté du 27 juin 1938<br><br>Les façades et toitures de la maison, ainsi que les pièces du premier étage couvertes de plafonds peints "à la française" : inscription par arrêté du 27 février 2006<br><br>Le cadran solaire, dans le parc municipal Richelieu : classement par arrêté du 9 septembre 1975 | 14 Allée des Acacias 92220 Bagneux      |
| Maison<br>Boudoir du premier étage                                                                                                                                                                                                                                                  | inscription par arrêté du 13 décembre 1990                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 12 Place de la République 92220 Bagneux |